RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 37

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 26 septembre 2018

OBJET :

DE-18-09-1-23) AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE ET " SOLIHA VINCENNES"

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-six septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 13 septembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. TOURNE, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M. DENHEZ (pouvoir à Mme TOP), M. BOISSIERE (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. SERFATI (pouvoir à M. WALCH), M. PITAVY (pouvoir à M. LEBEAU), M. STEIN (pouvoir à Mme MAFFRE-BOUCLET).

Absent(e)s : Mme MARTIN Elsa .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180926-lmc1H5485H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018
Date de Publication : 28/09/2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2018 pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé et autres organismes ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2017 approuvant la convention d'objectifs pluriannuelle avec *SOLIHA Vincennes* ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2018 approuvant les avenants aux conventions avec les associations pour la notification des subventions 2018 ;

Considérant que *SOLIHA Vincennes* dispose d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € ;

Considérant la nécessité de notifier par avenant le montant d'une subvention complémentaire versée en 2018 ;

Après avis de la commission Solidarités, Handicap, Famille, Seniors et Santé du 20 septembre 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°2 avec SOLIHA Vincennes visant à attribuer une subvention complémentaire de 10 500 € au titre de l'exercice 2018.

ARTICLE II : La dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2018 aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180926-lmc1H5485H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018
Date de Publication : 28/09/2018

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180926-lmc1H5485H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/09/2018
Date de Publication : 28/09/2018